



FOIRE AUX QUESTIONS



Fonds de transformation du secteur et initiative d'aide communautaire aux locataires

Quels projets ou initiatives sont admissibles au financement du centre ?

Tous les projets financés par le Centre doivent démontrer qu'ils ont un aspect ou un impact « transformateur » améliorant la capacité organisationnelle du demandeur (ou du secteur) et / ou leur durabilité et capacité de croissance.

• Fonds de transformation du secteur – Projets locaux:

Ce volet vise à appuyer les fournisseurs de logements communautaires à l'échelle locale, individuellement ou en petits regroupements. Les subventions associées à ce volet favorisent les projets « transformateurs » qui cherchent à offrir de nouveaux services à la communauté, à améliorer ceux déjà en place ainsi qu'à renforcer la capacité organisationnelle du ou des bénéficiaires. Le projet doit proposer une solution réaliste et s'aligner sur la mission de l'organisme.

• Fonds de transformation du secteur – Projets d'impact sectoriel:

Ce volet s'adresse aux fournisseurs de services du secteur, aux fournisseurs de logements communautaires ou aux organismes proposant une solution à une lacune importante présente dans le secteur du logement communautaire. Les subventions associées à ce volet favorisent les projets « transformateurs » qui cherchent à offrir de nouveaux services à diverses communautés ancrées dans plusieurs régions, ou encore à améliorer les services existants. Le projet doit proposer une solution viable et participer à renforcer le secteur du logement dans son ensemble, dans une région précise ou pour un type de logement donné.

• Fonds d'initiative d'aide communautaire aux locataires :

Les projets présentés pour se fonds doivent contribuer à sensibiliser le public aux enjeux touchant les locataires, à accroître la participation de ces derniers et leur influence dans les décisions/projets de logement qui les concernent, à enrichir leurs connaissances concernant les nouvelles options d'habitation, à favoriser la diffusion de l'information et la sensibilisation en matière de droits et de responsabilités des locataires, et à améliorer les compétences financières et de gestion des locataires en matière d'habitation.

Toute organisation ou fournisseur de service est-il admissible à présenter une demande, quelle que soit sa taille ?

Oui - le Centre acceptera les propositions de toute organisation/fournisseur de service indépendamment de la taille de l'organisme. Cependant, comme le financement est limité, la priorité sera accordée aux organisations dont les moyens financiers limitent la mise en œuvre de leurs projets sans le soutien du Centre.

Peut-on présenter plus d'une demande de subvention ?

Oui - Une organisation peut présenter plus d'une demande, quel que soit le fonds concerné ; différentes équipes d'une même organisation peuvent également présenter des demandes. NÉANMOINS, l'objectif du Centre étant de soutenir de manière équitable toutes les régions, tous les types de fournisseurs de logements communautaires et tous les groupes démographiques, il se peut qu'une priorisation de certaines régions, de certains types de fournisseurs ou de certaines catégories démographiques doive être effectuée au fur et à mesure que le financement est distribué à travers le pays.

Est-ce qu'une limite est établie quant au montant pouvant être demandé ?

- Le montant des demandes au Fonds d'initiative d'aide communautaire aux locataires est limité à 150 000 \$
- Le montant des demandes au Fonds de transformation du secteur — projets locaux est limité à 150 000 \$
- Le montant des demandes au Fonds de transformation du secteur — projets d'impact sectoriel n'a pas de limite prédéterminée, mais il doit respecter la capacité financière du Centre.



FOIRE AUX QUESTIONS



Fonds de transformation du secteur et initiative d'aide communautaire aux locataires

Comment le centre définit-il la « transformation » ? Qu'est-ce qu'un projet « transformateur » ?

Le Centre définit la capacité de transformation comme le changement durable, concret, profond et à long terme. Ainsi, les projets proposés doivent inclure de nouvelles approches, de nouveaux outils ou façons de faire pour l'organisme ou pour le secteur.

Cela ne veut pas dire que la méthode ou l'approche doit être complètement nouvelle et inédite, mais simplement qu'elle doit être nouvelle pour l'organisme. Implanter une nouvelle méthode chez soi qui a déjà fait ses preuves auprès d'autres organismes, c'est vraiment « nouveau » et « innovant » pour l'organisation en question.

Par exemple, le fait que votre organisation commence à percevoir les loyers par virements électroniques plutôt que de demander aux locataires de payer par chèque pourrait être une approche « transformatrice » si elle réduit vos coûts administratifs, facilite le processus de perception des loyers et simplifie la vie des locataires. Dans cet esprit, le Centre pourrait financer un nouvel ordinateur et les logiciels nécessaires à une telle « transformation ».

À plus grande échelle, mener une étude de faisabilité pour que deux, trois ou quatre prestataires de services fusionnent afin d'accroître leur viabilité financière, professionnaliser leur gestion et renforcer leur conseil d'administration, serait également un projet considéré comme « nouveau et transformateur ».

Au niveau sectoriel, la création d'un centre de ressources techniques centralisé pour une province, une région ou même une grande ville aiderait des dizaines de fournisseurs de logements à élaborer des plans de croissance et d'amélioration des capacités organisationnelles du secteur.



Quels sont les moyens mis en œuvre par le centre pour éviter la duplication des services ?

Le partage des connaissances et la collaboration au sein de la communauté sont des principes clés du Centre qui a ainsi développé un Bottin des ressources.

La première étape pour les individus qui demandent du financement au Centre consiste donc à consulter cet inventaire afin de s'assurer que le service proposé n'existe pas déjà. Une proposition qui s'adresserait à une communauté (géographique ou démographique) spécifique et apporterait quelque chose de nouveau pour l'organisation elle-même pourrait toutefois être étudiée.

D'autres organisations ont déjà pour mandat la transformation du secteur du logement communautaire. Quelle est la valeur ajoutée du centre ?

Le Centre est une initiative par et pour le secteur du logement communautaire. Notre vision et nos actions sont définies par le secteur lui-même. Grâce à ce dialogue, l'objectif principal du Centre a été défini comme étant d'encourager le secteur du logement communautaire à intensifier ses activités et à accroître son impact tout en se concentrant sur des initiatives qui viendraient combler les lacunes actuelles de l'offre de services.



FOIRE AUX QUESTIONS



Fonds de transformation du secteur et initiative d'aide communautaire aux locataires

Quels sont les axes prioritaires du centre? Que signifient-ils?

Axes prioritaires	Description	Exemples
Réduire l'empreinte environnementale du secteur	<ul style="list-style-type: none">• Réduire l'empreinte environnementale du secteur du logement communautaire grâce à des initiatives qui favorisent les meilleures pratiques et le développement d'outils éducatifs.• Donner aux locataires et aux membres la possibilité de participer et de diriger ces initiatives.	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre un programme de partage de voiture communautaire dans un projet de logements existant.• Sensibiliser les partenaires au choix de matériaux durables lors de la rénovation des infrastructures.• Mener des consultations avec les locataires pour identifier et mettre en œuvre des mécanismes favorisant l'utilisation d'énergies durables dans leurs bâtiments.
Comblent les lacunes dans l'offre de services pour les communautés autochtones	<ul style="list-style-type: none">• Travailler à la réconciliation avec les communautés autochtones en promouvant et en adoptant les meilleures pratiques à tous les niveaux de notre secteur.• Soutenir les fournisseurs de logements dirigés et / ou gérés par les autochtones et soutenir leur propre priorités de transformation.• Comblent spécifiquement les lacunes dans l'offre de service aux communautés autochtones en milieu urbain et rural.	<ul style="list-style-type: none">• Rassembler les intervenants locaux autour d'un projet de logements communautaires autochtones.• Offrir des ateliers aux membres du conseil sur la façon d'accroître la représentation des Autochtones.• Encourager les initiatives destinées à combler les lacunes dans les services offerts aux communautés autochtones.• Organiser des campagnes célébrant les réalisations autochtones en matière de logement communautaire et de mobilisation des locataires.
Encourager des pratiques d'affaires innovantes et durables	<ul style="list-style-type: none">• Accroître la qualité de la gestion et de la gouvernance dans le secteur grâce à des formations et des ateliers tout en renforçant la sensibilisation du secteur grâce à une évaluation financière et organisationnelle.• Autonomiser les fournisseurs de logements communautaires et proposer des outils pour mieux représenter leurs intérêts.• Explorer de nouveaux modèles de gestion et d'affaires, soutenir les efforts de consolidation entre les partenaires existants et favoriser les initiatives de mobilisation d'actifs	<ul style="list-style-type: none">• Mener une analyse externe des dépenses et des revenus.• Créer des outils financiers pour aider les fournisseurs de logements à mieux contrôler leur budget.• Opérationnaliser les accords de partage des ressources.• Offrir des programmes de formation aux gestionnaires.• Mener des collectes de données afin de créer du matériel et des outils de promotion en faveur du logement communautaire.• Effectuer des évaluations organisationnelles.



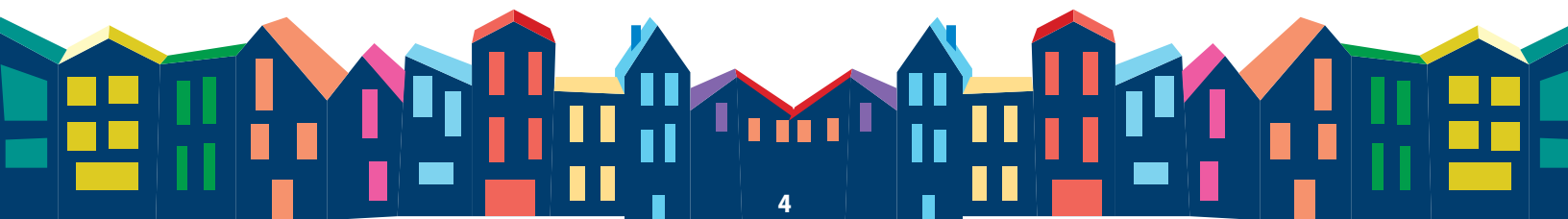
FOIRE AUX QUESTIONS



Fonds de transformation du secteur et initiative d'aide communautaire aux locataires

Priorités et définitions la suite...

Axes prioritaires	Description	Exemples
Améliorer l'inclusion sociale et l'engagement de la communauté	<ul style="list-style-type: none">• Encouraging tenant empowerment initiatives focusing on meaningful participation and impactful decision making.• Merging best practices with governance structures.• Supporting the social inclusion of vulnerable tenants.	<ul style="list-style-type: none">• Conducting a pilot project to bring information around tenant rights from a local non-profit organization to vulnerable tenants• Redefining selection policies for unit allocation to ensure equity amongst tenants• Training for board members as to initiate tenant engagement and representation on the board
Favoriser la croissance du secteur du logement communautaire	<ul style="list-style-type: none">• Promouvoir et exploiter les modèles de financement existants qui favorisent la croissance du secteur.• Encourager l'exploration de nouveaux modèles de croissance par l'acquisition, la fiducie foncière et d'autres alternatives.• Créer de nouveaux outils et ressources pour promouvoir le logement communautaire comme solution aux besoins en matière de logement partout au Canada.• Identifier les lacunes présentes dans l'offre de services du secteur et y apporter des solutions concrètes.	<ul style="list-style-type: none">• Étudier un nouveau modèle d'affaires qui pourrait bénéficier aux fournisseurs de logements communautaires• Fusionner plusieurs organisations• Moderniser des structures organisationnelles grâce à une expertise externe• Diriger de nouveaux modèles innovants pour le développement de logements communautaires





FOIRE AUX QUESTIONS



Fonds de transformation du secteur et initiative d'aide communautaire aux locataires

Quelles populations/catégories démographiques seront priorisées par le Centre ?

Au fil du temps, le Centre assurera une répartition équitable du financement entre les populations vulnérables et priorisera les projets comblant des lacunes dans l'offre de service à l'échelle régionale, provinciale et nationale.

Actuellement, le Centre ayant identifié la réconciliation actuellement en cours avec les peuples autochtones comme une priorité, les projets pour et par les populations autochtones seront priorisés.

Quels sont les délais pour soumettre une demande de subvention ?

Il n'existe aucune date limite officielle pour soumettre une demande de subvention. Les demandes seront reçues de façon continue dès le 13 décembre 2019.

Comment présenter une demande de subvention ?

Pour présenter une demande, rendez-vous sur notre page web au www.centre.support puis cliquez sur Connexion dans le coin supérieur droit et sélectionnez Portail de subvention. Vous devrez alors vous ouvrir un compte, choisir le fonds auquel vous souhaitez présenter votre demande et remplir le formulaire de demande. Il vous sera possible de sauvegarder les informations déjà rentrées pour les compléter plus tard, au besoin.

Quelles sont les questions présentes sur le formulaire de demande ?

Il vous est possible de consulter les gabarits de nos formulaires pour chacun de nos fonds sur notre site web.

Pour quelles raisons mon projet pourrait ne pas être subventionné ?

Tous les projets admissibles ne seront pas nécessairement subventionnés. De la même manière, une subvention accordée pour une année ne garantit pas l'obtention de cette subvention les années suivantes.

En effet, même si tous les projets seront jugés sur leur degré de pertinence vis-à-vis des critères de subvention, le Centre rendra ses décisions finales en fonction des fonds disponibles, du nombre de demandes déjà reçues et d'une répartition équitable du financement à travers le pays.

Devrons-nous rendre des comptes sur l'utilisation des fonds ?

Oui – Pour les projets de moins de 50 000 \$ ET d'une durée inférieure à un an, un rapport devra être produit à la fin du projet.

Pour les projets de plus de 50 000 \$ OU d'une durée de plus d'un an, plusieurs rapports devront être soumis tout au long de l'exécution du projet.

Des suivis seront également effectués par téléphone au moins deux fois par année, et ce avec tous les bénéficiaires de nos subventions.



FOIRE AUX QUESTIONS



Fonds de transformation du secteur et initiative d'aide communautaire aux locataires

Si une subvention nous est accordée, devons-nous mentionner la source de financement de notre projet et du matériel lié au projet ?

Oui, vous devez le mentionner. Toutefois, la façon dont vous reconnaissez la participation du Centre dans votre projet dépend de vous. Cela peut se faire de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- électroniquement via des sites Web, des bulletins électroniques, des bulletins, des blogs et / ou des médias sociaux ;
- dans les produits imprimés, les publicités, les brochures, les affiches, les bulletins d'information, les rapports annuels, les communiqués de presse, la signalisation et / ou la correspondance ; et,
- publiquement lors d'un rassemblement ou d'une célébration communautaire, et / ou lors d'expositions et d'expositions. Les logos et les messages facultatifs à utiliser vous seront fournis lors de l'approbation de votre demande.

Combien de temps faut-il compter pour l'examen de ma demande ?

Le Centre fera de son mieux pour étudier votre demande et vous communiquer sa décision dans un délai de 3 mois.

Qui consultera le contenu de ma demande ?

Votre demande sera étudiée par un(e) chargé(e) de programme du Centre, et pourrait également être soumise au processus de révision du Centre, qui fait intervenir des experts externes et un comité d'allocation. Tous les réviseurs externes s'appuient sur leur connaissance de la communauté visée et du secteur pour prendre des décisions éclairées sur les projets proposés et aider à déterminer quels projets devraient être prioritaires pour le financement. Le Centre rendra sa décision finale concernant le financement sur la base de l'évaluation des propositions et de la répartition des fonds sur le territoire à ce jour.

Comment savoir si notre demande a été acceptée ?

Vous recevrez un e-mail du Centre vous informant que votre demande de subvention a été acceptée. Si des modifications doivent être apportées à votre projet ou si votre demande a été refusée, vous recevrez également un e-mail. Si vous n'avez encore rien reçu, cela signifie que votre demande est toujours en cours de traitement.

Qu'en est-il de la propriété intellectuelle à la fin du projet ?

Tous le matériel et les savoirs issus du projet sont la propriété du bénéficiaire de la subvention. Le Centre se réserve le droit d'utiliser en tout temps ce matériel sans aucuns frais. Si le Centre a besoin d'utiliser ce matériel pour des activités de promotion ou de partage des connaissances, nous travaillerons ensemble pour déterminer comment y parvenir de façon optimale pour les deux parties.

Est-il possible d'échanger avec quelqu'un à propos d'une idée ou d'un projet ?

Oui! Les chargé(e)s de programme du Centre sont là pour vous aider et vous accompagner dans l'élaboration de votre projet/idée. **Pour nous contacter : 1-833-360-3967.**

www.centre.support